



COMMUNICATION ON
PROGRESS

This is our **Communication on Progress** in implementing the principles of the **United Nations Global Compact** and supporting broader UN goals.

We welcome feedback on its contents.



Communication On Progress 2020

SOMMAIRE

L'engagement de CODIPRO	3
Présentation de l'entreprise	4
Les 10 principes du Pacte Mondial	5
Principes relatifs aux Droits de l'Homme et du Travail	6
Principes relatifs à l'Environnement.....	9
Principes relatifs à la lutte contre la corruption	10

L'ENGAGEMENT DE CODIPRO

CODIPRO
25, Salzbaach
L-9559 Wiltz
GRAND DUCHE DE LUXEMBOURG

António Guterres
Secrétaire Général
Nations Unies
New York, NY 10017
USA

Wiltz, le 26 mars 2020

Objet: Lettre de renouvellement d'engagement au Global Compact des Nations Unies

Honorable Secrétaire-Général,

Notre entreprise adhère depuis le 12 avril 2016 au Global Compact des Nations Unies concernant le respect des droits de l'Homme, des normes internationales du travail, la protection de l'environnement et la lutte contre la corruption. J'ai l'honneur de vous confirmer que nous continuons à soutenir ces principes et que nous souhaitons renouveler notre engagement envers cette initiative.

CODIPRO a fait une déclaration publique de cet engagement à ses parties prenantes, en diffusant la nouvelle sur son site internet, en interne et dans un courrier adressé aux clients.

Le respect est la valeur principale du groupe ALIPA dont CODIPRO fait partie :

Le respect du client : nous voulons lui livrer à temps un produit de qualité, qui respecte ses volontés. Nous savons que c'est le client qui paye notre salaire et qu'il peut nous licencier quand il veut !

Le respect des collègues : de leur identité culturelle, de leur intégrité physique : de nombreuses nationalités se côtoient au sein du Groupe ALIPA ; les collaborateurs parlent des langues différentes et ont des habitudes et des modes de vie divers. Nous demandons à notre personnel de saisir cette occasion pour s'ouvrir au monde.

Le respect de l'autorité : comme dans toute organisation qui fonctionne bien, il existe des règles à respecter au sein du Groupe ALIPA, la première est l'obéissance aux ordres donnés par le supérieur ou celui qui le remplace.

Le respect du matériel et des installations mis à disposition : l'ordre et la propreté sont indispensables à la sécurité des travailleurs et à une production de qualité.

Le respect des normes et des certifications : afin de satisfaire et de fidéliser ses clients et parties intéressées, ALIPA s'engage à répondre à différentes normes et certifications.

Le respect de l'environnement : dans le but d'améliorer continuellement les performances environnementales du Groupe, chaque membre du personnel est tenu de respecter les différentes procédures affichées aux valves ainsi qu'aux différents postes concernés.

Meilleures salutations,



Michèle Detaille
Managing Director

PRÉSENTATION DE L'ENTREPRISE



Fondée en 1975 par M. Lecourt en France, CODIPRO sera d'abord active en tant que représentant en visserie-boulonnerie. En 1989, CODIPRO débute la production d'anneaux articulés de sécurité suite au dépôt d'un premier brevet. Dès 1995, CODIPRO s'impose en France et dans l'Europe du Sud en tant que spécialiste incontesté non seulement en visserie mais surtout en anneaux de levage de sécurité articulés.

En 2004, M. Lecourt vend son entreprise à CODIPROLUX. Ces deux entreprises font désormais partie du Groupe ALIPA. En 7 ans, le chiffre d'affaire de CODIPRO a triplé et l'entreprise est passée de 6 à 32 pays d'exportation.

En ayant recentré son activité sur les anneaux de levage articulés, CODIPRO se positionne désormais comme le spécialiste en la matière.

CODIPRO veut donner à ses clients les meilleurs conseils dans le domaine du levage et mettre au point avec eux des solutions spécifiques pour assurer la sécurité des biens et des personnes.

LES 10 PRINCIPES DU PACTE MONDIAL



Droits de l'Homme



Principe 1 Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'Homme



Principe 2 Les entreprises sont invitées à ne pas se rendre complices de violations des droits de l'Homme



Normes internationales du travail



Principe 3 Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective



Principe 4 Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire



Principe 5 Les entreprises sont invitées à contribuer à l'abolition effective du travail des enfants



Principe 6 Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession



Environnement



Principe 7 Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant à l'environnement



Principe 8 Les entreprises sont invitées à prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement



Principe 9 Les entreprises sont invitées à favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement



Lutte contre la corruption



Principe 10 Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin

PRINCIPES RELATIFS AUX DROITS DE L'HOMME ET AU DROIT DU TRAVAIL

CODIPRO met tout en œuvre pour veiller au quotidien au respect des Droits de l'Homme pour et par l'ensemble de ses salariés et partenaires (fournisseurs, prestataires, etc.).

CODIPRO condamne fermement l'ensemble des pratiques conduisant à la violation des droits de l'homme et du travail.

Notre démarche RSE



La société CODIPRO, membre du groupe ALIPA, est certifiée RSE (Responsabilité Sociale de l'Entreprise) par l'Institut National pour le Développement Durable et la Responsabilité Sociale des Entreprises (INDR) depuis 2011.

Grâce à cette labellisation, **renouvelée en cette année 2020**, ALIPA a été reconnu comme un groupe s'engageant à intégrer les **trois piliers du développement durable** : économique, social et environnemental. Nous sommes convaincus qu'une démarche RSE apporte à nos entreprises des retombées qui dépassent le simple cadre financier et nous permet de nous démarquer clairement vis-à-vis des autres producteurs de matériels de levage et d'emballages pour le transport :

- sur le plan économique : d'avoir un impact positif sur la satisfaction et la loyauté des clients et d'améliorer notre image de producteur de qualité,
- sur le plan social : de créer, **préservé et développer des emplois**, d'augmenter notre capital humain à long terme et d'avoir une image positive sur le marché de l'emploi,
- sur le plan environnemental : de **minimiser l'impact négatif de nos activités sur l'environnement**,
- sur le plan sociétal : de contribuer au **développement durable de la communauté avoisinante**.

En 2019, nous avons intégré la démarche RSE à notre politique d'achat, qui a été communiquée à nos partenaires. Notre responsable Achats a rendu visite à certains de nos fournisseurs.



Sur le plan économique

Notre première préoccupation, dans le cadre du développement durable est de maintenir une situation financière saine pour nos entreprises et de respecter les principes d'une bonne gouvernance. Au sein du Groupe ALIPA, nous essayons de choisir au mieux nos fournisseurs : nous sommes exigeants sur la qualité de leurs prestations, parce que nos produits sont d'un haut niveau de qualité et nous avons besoin de matières premières de bonne qualité pour les fabriquer. Nous sommes des clients fidèles et bons payeurs.



Sur le plan sociétal

Pour aider les jeunes à mieux connaître le monde du travail, nous accueillons régulièrement des stagiaires de tous niveaux d'études. Nous sommes exigeants quant à la qualité de leur travail et veillons à leur permettre de découvrir les réalités du monde de l'entreprise : ponctualité, travail soigné, travail en équipe, conscience professionnelle. Nous participons aux journées d'informations organisées par les écoles de la région à destination des étudiants.



Sur le plan de la sécurité

Depuis plusieurs années, le **Groupe ALIPA** a mis en place toute une série de mesures pour une gestion efficace de la sécurité et de la santé au travail. Ces dispositions ont valu à CODIPRO de recevoir, cette année, le label « Sécher & Gesond mat System » délivré par l'Association d'Assurance Accident (AAA).

Sur le plan social

Parce que nous voulons nous attacher des collaborateurs de qualité, compétents et motivés et que nos moyens financiers sont limités, nous sommes à l'écoute des souhaits de nos salariés compatibles avec une meilleure rentabilité de notre entreprise.



Nous avons adopté, par exemple, à la demande des salariés, une politique d'horaire souple : les ateliers de fabrication travaillent de 6h à 14h suite à un vote largement majoritaire du personnel ouvrier. Le personnel d'encadrement peut choisir d'étaler ses plages horaires de 40h entre 07h et 18h.

Depuis août 2019, un horaire flexible a été accordé aux travailleurs administratifs désireux d'un meilleur équilibre vie professionnelle/vie privée.

Dans le cadre de la prévention des accidents sur le chemin du travail, pour améliorer le pouvoir d'achat de nos salariés et pour économiser le carburant, en accord avec la ville de Wiltz et les différentes administrations concernées, nous avons proposé aux salariés d'utiliser le bus Bastogne-Wiltz-Ettelbruck au lieu de leur voiture privée.

Suite à notre initiative, un arrêt de bus a été aménagé à l'entrée de la Zone d'Activité de Salzbaach (ZAS). Nous adaptons le cas échéant les horaires de travail.

Depuis 2018, compte tenu des longs trajets auxquels sont astreints les salariés venant de la région germanophone belge et environs, le groupe ALIPA a décidé de louer des bureaux à Weiswampach (Nord du Grand-Duché de Luxembourg) pour les mettre à disposition de certains de ses salariés un jour par semaine.

Nous sommes également attentifs à recruter des travailleurs de plus de 40 ans pour maintenir une diversité d'âges au sein de nos équipes parce que nous pensons qu'elle est source d'efficacité.

Nous travaillons en partenariat avec l'Agence pour le développement de l'emploi. Nous sommes attentifs à la réinsertion des personnes dans le monde du travail.

PRINCIPES RELATIFS À L'ENVIRONNEMENT

La protection de l'environnement et l'utilisation durable des ressources naturelles font partie intégrante de la philosophie de CODIPRO. Dans le but d'améliorer continuellement les performances environnementales du Groupe, chaque membre du personnel est tenu de respecter les différentes procédures affichées aux valves ainsi qu'aux différents postes concernés.

Depuis 2018, tous les ateliers du Groupe ont été équipés avec des lampes LED ! Cette initiative a permis de réaliser environ 10% d'économies !

D'autres actions sont mises en place dans la vie quotidienne de l'entreprise. Les employés sont sensibilisés à agir pour limiter leur impact énergétique : réduction des impressions papier, extinction des lumières en quittant une pièce vide, moins de chauffage, travail sur un ordinateur au label « Energy Star », covoiturage. L'entreprise met aussi à disposition de ses employés des fontaines à eau alimentées par l'eau courante, ce qui permet de réduire la quantité de déchet produite.

D'une manière générale, le développement durable et le recyclage font l'objet d'une attention particulière chez CODIPRO. Ces efforts sont récompensés par diverses certifications :



ISO 14001 (en plus d'ISO 9001) : mise en place d'un système de management environnemental (MSE) afin de minimiser les impacts de nos activités sur l'environnement, de prévenir les incidents et de fixer un plan d'actions pour améliorer nos performances environnementales.



RSE, dans sa dimension environnementale : minimisation de l'impact négatif des activités sur l'environnement.



SuperDrecksKëscht® fir Betriber : prévention, gestion et réduction des déchets. Pour garder ce label, CODIPRO s'engage à former et à motiver ses salariés pour une manipulation correcte des substances résiduelles.

PRINCIPES RELATIFS À LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

Depuis fin 2014, les sociétés membres du **Groupe ALIPA** situées au Luxembourg sont certifiées **AEO**



« **Opérateur Économique Agréé** ».

L'**AEO** est un statut accordé par les autorités douanières à tout opérateur économique qui remplit des critères communs relatifs aux systèmes de contrôle, à la solvabilité financière et aux antécédents de l'opérateur et, dans certains cas, à des normes appropriées de sécurité et de sûreté.

L'Opérateur Économique Agréé peut donc être considéré comme étant un opérateur économique digne de confiance dans le cadre des opérations douanières qu'il accomplit sur l'ensemble du territoire communautaire et autorisé, à ce titre, à bénéficier de certains avantages dans toute l'Union.

Grâce à cette certification, CODIPRO est reconnue par les autorités douanières comme **acteur et partenaire du commerce international, fiable, honnête et digne de confiance**.

D'autres éléments sont également mis en place contre la corruption. Lors de paiements ou pour des décisions d'affaires importantes, nous appliquons le « Four eyes principe ». Ce principe exige que deux personnes, au moins, approuvent une action avant qu'elle soit mise en place. Nous appliquons ce principe pour nos paiements. Il est même plus strict chez ALIPA étant donné que 4 personnes doivent donner leur accord.

Nous luttons également contre la corruption informatique. Nous disposons de filtres anti-spam et d'un antivirus. Nous accordons beaucoup d'importance à la cybersécurité.

Depuis le 25 mai 2018, le Groupe ALIA s'est conformé à la réglementation RGPD. Le plan d'actions préconisé par la CNPD (Commission nationale pour la protection des données) a été suivi.

Depuis lors, nous avons intensifié les contrôles contre les intrusions (hacking) et nous continuons de sensibiliser nos collaborateurs au hameçonnage (phishing). Une analyse des risques détaillée est effectuée pour bien cibler les mesures à prendre.